

MAMIROLLE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Date de convocation :

22/06/2018

Date d'affichage :

04/07/2018

Délibération**N°2018/70****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire.

Étaient présents :

HUOT Daniel, MARTIN Francine, LETHIER Daniel, SEYER Séverine, PARRA Miguel, COPPOLA Ernest, RICARD Edwige, BULLE Dominique, ANZALONE Nelly, MAILLOT Dominique, BERNER Jean-Louis formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BOURGOIN Cécile, BRENET Martine, BICHET Monique et Ms. LOOTEN Bernard, PREVITALI Christian, CUENOT Éric

Procurations : de M. LOOTEN Bernard à Mme ANZALONE Nelly
de M. PREVITALI Christian à M. COPPOLA Ernest
de Mme LE BARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine
de M. CUENOT Éric à Mme RICARD Edwige

Monsieur Daniel LETHIER a été élu secrétaire

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20180628-2018-70-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

OBJET : Revalorisation du tarif du chauffage lors de location de la salle des fêtes.

Compte tenu de l'augmentation du coût des énergies, Monsieur le Maire propose de procéder à une revalorisation du coût du chauffage.

Il propose donc aux membres de l'assemblée d'appliquer, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour les contrats signés à partir de cette date, les nouveaux tarifs suivants :

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre à au 30 avril)	Tarif été	Tarif du chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
1^{er} cercle : habitants et associations de Mamirole, Le Gratteris, La Chevillotte, associations de Saône	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	194 €	56 €	95 €	32 €
		Journée	300 €	95 €	150 €	48 €
		Week-end	380 €	148 €	195 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	135 €	56 €	68 €	32€
		Journée	245 €	95 €	124 €	48 €
		Week-end	330 €	148 €	165 €	72 €
	Location du vendredi (si cumul avec une location le samedi ou le week-end)	Dès 14h00	30 €		Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00	60 €			

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
2^{ème} cercle : habitants et associations des autres communes que celles du Syndicat d'aménagement Sud Plateau (Genes, Montfaucon, Morre, La Vèze, Fontain, Arguel, Nancray, habitants et associations de Saône)	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	296 €	56 €	114 €	32 €
		Journée	488 €	95 €	184 €	48 €
		Week-end	750 €	148 €	235 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	235 €	56 €	83 €	32 €
		Journée	395 €	95 €	154 €	48 €
		Week-end	600 €	148 €	198 €	72 €
	Location du vendredi (si cumul avec une location le samedi ou le week-end)	Dès 14h00	35 €		Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00	70 €			

			GRANDE SALLE		SALLE ANNEXE	
			Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	Tarif été	Tarif chauffage (Du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
3^{ème} cercle : Autres habitants, associations et corps constitués	Avec cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	300 €	56 €	122 €	32 €
		Journée	520 €	95 €	194 €	48 €
		Week-end	860 €	148 €	245 €	72 €
	Sans cuisine	Demi-journée : 8h00 – 12h00 ou 14h00 – 18h00	239 €	56 €	90 €	32 €
		Journée	429 €	95 €	160 €	48 €
		Week-end	690 €	148 €	206 €	72 €
	Location du vendredi (si cumul avec une location le samedi ou le week-end)	Dès 14h00	35 €		Pas de location possible le vendredi	
		Dès 8h00	70 €			

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés à compter du 1^{er} juillet 2018

Il est précisé que les particuliers et les associations ayant réservés les salles et dont les contrats de location ont été adressés en mairie avant cette date bénéficient de l'ancien tarif de location.

La présente délibération annule et remplace les délibérations n° 2017-80 et n° 2017-81 en date du 28 novembre 2017 ainsi que la délibération n°2015-80 en date du 26 novembre 2015.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

